

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

| DELIBERATION n°2026_31 | | | | <u>Séance du 22 avril 2026</u> |
|------------------------------------|-------------|----------|---------|---|
| Nombre du Conseil municipal | | | | L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin. |
| Afférents au Conseil municipal | En exercice | Présents | Votants | |
| 23 | 23 | 20 | 23 | |

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 avril 2026 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CABANE Claire ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COSTA Andrea ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine

Absents excusés : GUYOT Sylvain (a donné pouvoir à GONNET André) ; LEGRAND Sophie (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; VASSEUR Jeanne (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

Absents :

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n°2026_31 : Budget Général : adoption du budget primitif 2026

RAPPORT DE PRESENTATION

Monsieur Adrian RAFFIN, Maire de la commune du Touvet expose le rapport suivant

Vu l'article L. 1612.1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget primitif pour l'année 2026 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 096 800 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 1 080 961 € en dépenses et en recettes

Monsieur le Maire vous remercie de bien vouloir statuer et vous propose d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Adrian RAFFIN, Maire de la commune de Le Touvet

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de la commune pour l'année 2026 pour les sections de fonctionnement et d'investissement selon le tableau de synthèse ci-dessous :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 4 096 800 € | 4 096 800 € |
| Investissement | 1 080 961 € | 1 080 961 € |
| TOTAL | 5 177 761 € | 5 177 761 € |

PRECISE que le budget est voté au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal adopte

Pour : 21

Contre : 2 (BROCHIER Carine ; COURROUX John)

Abstention : 0

Elus ne prenant pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 23 avril 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 23 avril 2026

